



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

02 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	26
ABSENTS REPRESENTES :	8
VOTANTS :	34

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Marlène STABLO

Présents :

Mme Maud TALLET, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel MERLIN, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU, M. Mathieu LOUIS, Mme Marlène STABLO, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Karim KHERFOUCHE, Mme Valentine MASSOLIN

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT qui a donné pouvoir à Mme SOUBIE-LLADO, M. Alain LECLERC qui a donné pouvoir à M. PARIGOT, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR (arrivé à 19h22 pour le point 04), Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Mme KAZARIAN (arrivée à 19h15 pour le point 01), M. Jérémie NARBONNE qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, M. Maxence PINARD qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, Mme Nathalie LANIER qui a donné pouvoir à Mme STABLO

Absent excusé non-représenté :

M. Jean-Paul STERZATI

11/ OBJET : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-1,

VU la Délibération n°02 du Conseil Municipal du 04 avril 2022 adoptant le Budget Primitif (B.P.) de l'année 2022,

VU la Délibération n°12 du Conseil Municipal du 27 juin 2022 adoptant une Décision Modificative (D.M.) n°1 au budget de 2022,

VU la Délibération précédente de ce Conseil Municipal adoptant une Décision Modificative (D.M.) n°2 au budget de 2022,

CONSIDERANT qu'afin de faire face à des dépenses d'investissement préalablement au vote du B.P. de 2023, le Conseil Municipal peut autoriser par délibération l'engagement, la liquidation et le

mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un certain nombre de dépenses d'investissement avant l'adoption du B.P. de 2023,

VU l'avis favorable de la Commission municipale Finances du 24 novembre 2022,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 28 novembre 2022,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-Adjoint délégué au Personnel et aux Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 31 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Colas) et 2 abstentions (Mmes Stablo et Lanier),

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2022, avant le vote du budget de l'exercice 2023, sur les chapitres budgétaires suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- | | |
|---|---------|
| ○ 2031 « Frais d'étude » | 62 500€ |
| ○ 2051 « Concessions et droits similaires » | 9 000€ |

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- | | |
|--|----------|
| ○ 2116 « Cimetière » | 10 000€ |
| ○ 2128 « Autres agencements et aménagements » | 7 650€ |
| ○ 21316 « Equipements du cimetière » | 2 500€ |
| ○ 2135 « Installations générales divers bâtiments » | 813 000€ |
| ○ 2151 « Travaux de voirie » | 50 000€ |
| ○ 2152 « Installations de voirie » | 10 000€ |
| ○ 21538 « Autres réseaux » | 1 250€ |
| ○ 2158 « Autres inst. matériel et outillage techniques de voirie » | 65 375€ |
| ○ 2182 « Matériel de transport » | 1 250€ |
| ○ 2183 « Matériel de bureau et informatique » | 141 855€ |
| ○ 2184 « Autres immobilisations corporelles mobilier » | 58 020€ |
| ○ 2188 « Autres immobilisations corporelles » | 56 210€ |

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

- | | |
|--|----------|
| ○ 2312 « Agencements et aménagements de terrains » | 348 750€ |
| ○ 2313 « Constructions » | 147 500€ |
| ○ 2315 « Installation, matériel et outillage technique » | 82 125€ |

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 15 DEC 2022
publié ou notifié le 15 DEC 2022
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 13 décembre 2022

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.